

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Dans le cadre de cette audio conférence le DG a précisé où la DGFIIP se situe dans le cadre de la reprise d'activité. Un peu moins de 50 % des agents travaillent en présentiel et 25 % des agents sont en télétravail. Ces taux sont considérés comme acceptables par la DG afin de permettre le respect des gestes barrières.

Sur le sujet des congés le DG a confirmé que le télétravail effectif permettait le non prélèvement de jours de congés. Aussi pour le report des jours de congés 2019, la date limite du 04 mai, ne sera pas reportée.

La DGFIIP travaille sur les modalités de déclinaison de la prime qui sera versée aux fonctionnaires dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Les conjoints de personnes fragiles ne bénéficient pas d'ASA mais le ministre a été saisi de la situation.

Pour la CFTC les collègues concernés doivent pouvoir bénéficier d'ASA afin d'éviter tout risque de contamination.

Concernant les remboursements de frais de repas, la DG a confirmé que sa position initiale n'a pas changé.

Le sujet de l'oral du concours de catégorie B a été abordé. La DG travaille sur la possibilité juridique et pratique de faire passer les oraux d'admission en visio-conférence afin d'éviter des déplacements potentiellement générateurs de transmission du Covid 19.

Concernant le pont du vendredi 22 mai 2020, la DG a confirmé que les agents devaient obligatoirement poser une AAE (Autorisation d'Absence Exceptionnelle).

L'ensemble des organisations syndicales participantes dont la CFTC ont clairement marqué leur opposition à cette décision. Si elle harmonise la situation sur l'ensemble du territoire elle pénalise tous les agents et provoquera une fois de plus l'incompréhension des personnels.

Pragmatisme et réactivité.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>